



No	No compte propriétaire	Surface en m²
270	Parcelle 0370	30100
274	Parcelle 0374	30100
275	Parcelle 0375	30100
303	Parcelle 0330	30100
304	Parcelle 0330	30100
330	Parcelle 0130	30170
334	Parcelle 0130	30100
343	Parcelle 0340	30100
484	Parcelle 0300	30100

No	No compte propriétaire
247	Parcelle 0470
248	Parcelle 0470
309	Parcelle 0490
351	Parcelle 0790
355	Parcelle 0790
375	Parcelle 0320
376	Parcelle 0320
378	Parcelle 0320
381	Parcelle 0320
382	Parcelle 0320
387	Parcelle 0320
483	Parcelle 0330
516	Parcelle 0470
580	Parcelle 0330
595	Parcelle 0330
596	Parcelle 0330

LEGENDE		
nombre de points / ha		
TERRES (Pentes < 5%)	TERRES (Pentes > 5 et < 10%)	TERRES (Pentes > 10%)
Classe T1 10000 pts	Classe T1-F1 9800 pts	Classe T1-F1 9200 pts
Classe T2 9800 pts	Classe T2-F1 9200 pts	Classe T2-F1 8200 pts
Classe T3 9200 pts	Classe T3-F1 8200 pts	Classe T3-F1 7000 pts
Classe T4 8200 pts	Classe T4-F1 7000 pts	Classe T4-F1 5000 pts
Classe T5 7000 pts	Classe T5-F1 5000 pts	Classe T5-F1 5000 pts
Classe T6 5000 pts		
Classe T7 100 pts		
BOIS		
Classe B 4000 pts		
PERIMETRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER		
EXCLUSION DU PERIMETRE		

● Tx Parcelle témoin ayant servi de référence au classement dans la catégorie Terre

Affaire : 081071 BEAENCOURT_B3

Pas-de-Calais Le Département DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DES COMMUNES d'AZINCOURT, BEAENCOURT et ROLLANCOURT avec extension sur les communes de PLANQUES, FRESSIN, RUISSEAUVILLE, MAISONCELLE TRAMECOURT, AUCHY-LES-HESDIN et AVONDANCE

CONSULTATION SUPERFICIES ET VALEURS
PLAN DU CLASSEMENT DES SOLS

Recherche des propriétaires réels et classement des terres exécutés dans la zone limitée par le liseré orange
Approuvé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans sa séance du 20 Avril 2023
Déposé du 12 Septembre 2023 au 12 Octobre 2023 inclus

Le Président Le Secrétaire

Le Maire :

Portant en rouge les modifications adoptées par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans sa séance du

Le Président Le Secrétaire